#### DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

# ARRONDISSEMENT DE CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS CANTON DE DREUX

# REGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

### relatif au paiement de l'eau

Entre		 
Demeurant		
N° de téléphone Adresse mail :		
dont la résidence ou activité conc (adresse)	cernée est située	

Redevable ayant une résidence ou une activité sur la Commune de Maillebois, Blévy ou Dampierre-sur-Blévy (rayer la mention inutile);

Et la Commune de Maillebois, représentée par son Maire, Monsieur Christian Maisons, agissant en vertu de la délibération du 27 mai 2011 portant règlement de la mensualisation des factures de la redevance eau/ assainissement.

il est convenu ce qui suit :

# 1-Dispositions générales

Les redevables de la redevance « facture d'eau et assainissement » peuvent régler leur facture :

- en numéraire, à la Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais
- par chèque bancaire, libellé à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller ni l'agrafer, à envoyer à l'adresse suivante:

Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais rue Maurice Violette 28170 Châteauneuf-en-Thymerais

- par mandat ou virement bancaire sur le compte bancaire de la Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais : Banque de France de Dreux 30001 00356 E283 0000000 47
- par prélèvement mensuel pour les redevables ayant souscrit un contrat de mensualisation.

#### Adhésion:

- à compter de 2017, votre demande doit être effectuée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet de l'année en cours pour prise en compte dès le mois de septembre.

#### 2 - Avis d'échéance

Le redevable optant pour le prélèvement automatique recevra un avis d'échéance indiquant le montant et la date des prélèvements.

# 3 - Montant du prélèvement

Chaque prélèvement représente un montant égal à 1/10ème de la facture précédente.

## 4 - Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement au secrétariat de la Mairie de résidence ou d'activité.

Il conviendra de le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal à l'adresse de la mairie de Maillebois.

Si l'envoi a lieu avant le 15 du mois, le prélèvement aura lieu sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

#### 5 - Changement d'adresse

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai le secrétariat de la mairie de résidence ou d'activité.

## 6 - Renouvellement du contrat de prélèvement automatique mensuel

Sauf avis contraire du redevable, le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante; le redevable établit une nouvelle demande uniquement lorsqu'il avait dénoncé son contrat et qu'il souhaite à nouveau le prélèvement pour l'année suivante.

# 7 - Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte du redevable, il ne sera pas automatiquement représenté.

Les frais de rejet sont à la charge du redevable.

L'échéance impayée augmentée des frais de rejet est à régulariser auprès de la Trésorerie de Châteauneuf-en-Thymerais.

#### 8 - Fin de contrat

Il sera mis fin automatiquement au contrat de prélèvement après 2 rejets consécutifs de prélèvement pour le même usager. Il lui appartiendra de renouveler son contrat l'année suivante s'il le désire.

Le redevable qui souhaite mettre fin au contrat informe le Maire de la Commune de Maillebois par lettre simple avant le 31 juillet de chaque année.

#### 9 - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours

Tout renseignement concernant le décompte de la facture de la redevance d'eau/assainissement est à adresser à Monsieur le Maire de la Commune de Maillebois. Toute contestation amiable est à adresser à Monsieur le Maire de la Commune de Maillebois; la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement

- le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

Le Maire, Christian Maisons

Bon pour accord de prélèvement mensuel,

Le redevable (date et signature)

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	DESIGNATION DE L' ETABLISSEMENT TENEUR DU	
	COMPTE A DEBITER	
*		
3 8 2	v	
COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
CODES CIÉ Etablissement   Guichet   N° du compte RIB	Trésorerie	
Etablissement   Guichet   N° du compte   RIB	25 rue Maurice Violette	
9	28170 Châteauneuf-en-Thymerais	
	,	
	3	
DATE: SIGNATURE:		
	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	
Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que p	our les nécessités de la gestion et pourront donner	
ieu à exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les con	ditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/89	
de la Commission Nationale Informatique et Libertés.		
5		
	2	
*	e e	
ATTEMPTS A TEMPT TO BE DESCRIBED TO STATE OF THE STATE OF		
AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation	on le permet, N° NATIONAL	
tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prél	èvement D'EMETTEUR	
je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur Je règlerai le différend directement avec le créancier.	de mon compte.	
de regierar le différent différient avec le créancier.		
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
	Trésorerie	
	25 rue Maurice Violette	
	28170 Châteauneuf-en-Thymerais	
COMPTE A DEBITER	NOM ET ADRESSE DE VOTRE BANQUE OU CCP OU	
CODES	SE FERONT LES PRELEVEMENTS	
Etablissement Guichet N° du compte RiB	Nom:	
	N° :Rue.	
, , , ,   , , , ,   , , , , , , , , ,	Code Postal:	
	Ville:	
DATE: SIGNATIDE.		
DATE: SIGNATURE:	Ville:	
DATE: SIGNATURE:	Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier, sans les séparer en y joignant	
DATE: SIGNATURE:	Ville :	